AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

Que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et le décret 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par téléconférence, le mardi 6er octobre à 19 h 00.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Monsieur Sébastien Leduc, D.G. du terrain de golf au mille-vert concernant le 1880 rue de Principale.

Que la présente demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de lampadaires servant à éclairer le terrain de golf et dérogeant à la hauteur maximale autorisée au règlement de zonage 612-2018 applicable qui stipule qu'elle ne peut excéder 3.6m (12') à l'article 4.2.14

Que la hauteur prévue est de 43' hors-sol (13.11m). Hauteur au centre de la lentille des luminaires: 44' (13.4m)

Que l'éclairage projeté est localisé à 70m de la maison au 1860 Principale est et à 95m de la maison de la maison au 1900 Principale est pour les lampadaires les plus près des habitations voisine;

Que l'angle de l'éclairage projeté est fixé à 0 degrés et que les projecteurs de type 4 comme prévus éclairent de 120 degrés vers l'avant, 30 degrés sur les côtés et 10 degrés vers l'arrière;

Que le projet permettra d'attirer une nouvelle clientèle au sein de la municipalité;

Que le projet permettrait à la municipalité d'avoir le seul terrain éclairé dans la région;

Que les 21 poteaux de lampadaire seront installés sur le terrain et non à proximité directe de la 112;

Qu'outre l'éclairage, l'utilisation qui est faite du terrain (golf) ne créer pas de nuisances pour le voisinage;

Que le projet s'intègre dans un projet global de rénovations des installations du terrain dont le clubhouse, ainsi que l'implantation de pistes récréatives (ski de fond, raquettes) dans les prochaines années qui bénéficieront aussi de l'éclairage en question;

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel inspecteur@saintpauldabbotsford.qc.ca ou sur place en déposant ses commentaires dans la boite de courrier située devant l'hôtel-de-ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 21e jour du mois de septembre deux mille vingt.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Saint-Paul
d'Abbotsford

Je, soussigné, Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 21 septembre 2020, entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21e jour du mois d'août deux mille vingt.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général